



FICHE TECHNIQUE PRODUIT – CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

Perforateur sans fil BOSCH Uneo Maxx – 18V

Marque : BOSCH

Référence : 0 603 952 30F | 060395230F

Type : Perforateur sans fil 3 fonctions (perforer, percer, visser)

Alimentation : Batterie Lithium-ion 18 V – 2,5 Ah incluse

Description du produit

Perforateur sans fil équipé d'un mécanisme de frappe pneumatique destiné aux travaux de perçage dans le béton, la maçonnerie, le bois et le métal, ainsi qu'aux applications de vissage. Système SDS-Quick permettant un changement rapide des accessoires. Variateur électronique pour un contrôle progressif de la vitesse. Fonction arrêt de frappe pour perçage sans percussion.

Caractéristiques techniques

Tension batterie	18 V
Capacité batterie	2,5 Ah
Technologie batterie	Lithium-ion
Temps de charge	1 heure (chargeur inclus)
Régime à vide	0 – 900 tr/min
Fréquence de frappe	0 – 5 000 coups/min
Énergie de frappe	0,6 Joule
Capacité de perçage béton	10 mm
Poids (avec batterie)	1,4 kg

Contenu du coffret

- 1 perforateur Uneo Maxx
- 1 batterie 18V 2,5 Ah
- 1 chargeur (temps de charge indicatif 1h)
- 4 embouts de vissage
- 2 forets hexagonaux
- 2 forets béton Ø 6 mm et Ø 8 mm
- 1 adaptateur pour forets à queue cylindrique

- 1 coffret de transport

Origine & Distribution

Produit distribué par Bosch France. MOGAMAT commercialise des produits issus du réseau officiel de distribution Bosch.

Garantie constructeur

Garantie contractuelle Bosch selon conditions en vigueur : 2 ans pour la gamme grand public. 1 an pour la gamme professionnelle. La garantie couvre les défauts de fabrication ou d'assemblage dans le cadre d'une utilisation normale. Sont exclus : consommables, pièces d'usure, surcharge, mauvaise utilisation, démontage non autorisé. La preuve d'achat est obligatoire pour toute demande de garantie.

Mentions réglementaires

Produit conforme aux exigences européennes applicables aux équipements électroportatifs. Caractéristiques techniques communiquées selon données constructeur. Lire attentivement la notice d'utilisation avant mise en service. Utiliser les équipements de protection individuelle adaptés.